

susceptible de fausses interpretations, & telle enfin qu'il convient pour arracher entierement la racine au mal; se demande Très-Saint Pere cette décision à V. S. pour le bien de l'Eglise, pour la tranquillité de Fideles, & pour la propre gloire de V. S. Elle scait combien j'y suis sensible, & combien aussi je suis persuadé de la tendresse paternelle. J'ajouterai à tant de grands motifs qui doivent déterminer V. S. la consideration que je la prie de faire sur mes instances, & sur le respect filial avec lequel je suis Très-Saint Pere vôtre très-obéissant fils. Signé. LOUIS.

IX. Après beaucoup de remises, & un long examen, le Pape se resolut enfin de condamner le livre de Mr. de Cambrai par une Bulle fulminante du 12. Mars 1699. dans laquelle on inféra 23. propositions extraites de cet ouvrage: nous joignons ici la pièce dans son entier, suivant la traduction Françoisise qui en fut faite.

Bulle des
Pape qui
condamne le
livre de Mr.
de Cambrai.

*Innocent Pape XII. pour Memoire
perpetuelle.*

Comme il est venu il y a quelque tems à la connoissance de nôtre Apostolat, que l'on avoit mis au jour en langue Françoisise un certain livre qui a pour titre, *Explication des Maximes des Saints sur la vie interieure*, par Messire François de Salignac-Fenelon, Archevêque Duc de Cambrai, Precepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry; à Paris chez Pierre Auboin, Pierre Emeric, & Charles Cloussier 1697. & qu'ensuite le bruit s'est tel-